

SECTION 1 - LIMITES DANS KBC MOBILE POUR LES MAJEURS.....	1
SECTION 2 - LIMITES DANS KBC MOBILE POUR MINEURS	5

SECTION 1 - LIMITES DANS KBC MOBILE POUR LES MAJEURS		
Ce tableau reprend les limites en vigueur pour les paiements effectués par des majeurs dans KBC Mobile. D'autres limites s'appliquent aux paiements effectués avec d'autres apps de paiement (par ex., PayconiqByBancontact).		
	Limite journalière standard <i>Limite fixée par KBC lorsque vous activez KBC Mobile</i>	Limite journalière possible <i>La limite que vous pouvez paramétrer vous-même ou que vous pouvez demander</i>
Virements		
1. Virements entre comptes propres	aucune limite	aucune limite
2. Limite pour signer avec le code secret à 5 chiffres, Touch ID, Face ID ou Fingerprint dans KBC Mobile. Montant journalier maximal pour les quatre fonctions suivantes réunies: • Virements en faveur d'autres comptes (que les comptes propres) • Paiements au moyen du Bouton de paiement KBC • Ordres permanents nouveaux et modifiés en faveur de tiers • Paiements Payconiq dans KBC Mobile	500 euros	De 0 à 2 500 euros
3. Limite pour signer avec le lecteur de carte KBC. Montant journalier maximal pour les trois fonctions suivantes réunies: • Virements en faveur d'autres comptes (que les comptes propres) • Paiements au moyen du Bouton de paiement KBC • Ordres permanents nouveaux et modifiés en faveur de tiers	10 000 euros	De 0 à 500 000 euros
<i>(Voir remarques)</i>		

4. Limite pour signer avec l'app itsme® Montant journalier maximal pour les trois fonctions suivantes réunies: • Virements en faveur d'autres comptes (que les comptes propres) • Paiements au moyen du Bouton de paiement KBC • Ordres permanents nouveaux et modifiés en faveur de tiers (Voir remarques)	10 000 euros	De 0 à 500 000 euros
5. Kate peut proposer à un client qui doit verser un apport personnel à un notaire belge dans le cadre d'un Crédit logement KBC, d'effectuer le transfert dans KBC Mobile. Dans ce cas, les conditions énumérées ci-contre s'appliquent. Le montant maximum autorisé pour ce type de transfert est de 250 000 euros par transaction. Remarque: le client qui souhaite effectuer lui-même le versement de son 'apport personnel' dans KBC Mobile doit tenir compte des limites mentionnées aux points 2 à 4 ci-dessus.	Ce transfert n'a aucun impact sur la limite journalière des virements mentionnés aux points 1 à 4.	Ce transfert n'a aucun impact sur la limite journalière des virements mentionnés aux points 1 à 4.
Retrait d'espèces par smartphone		
	250 euros	650 euros
MobilePay / Payer avec code QR		
1. Achats sur Internet avec MobilePay / Payer avec code QR		
Achats sur internet réglés avec le bouton de paiement KBC (scan du code QR ou technologie app-to-app)	Mêmes limites que celles applicables à un virement classique (cf. Virements)	
Achats sur internet réglés avec une Carte de débit KBC ou une Carte de crédit KBC (Mastercard) (scan du code QR ou technologie app-to-app)	Maximum 2 500 euros par transaction et maximum 2 500 euros par jour <u>Veillez noter</u> que les limites générales liées à la carte restent également d'application (voir remarques).	
2. Payer avec MobilePay / Payer avec code QR		
Scan du code QR Bancontact	Maximum 250 euros par transaction et maximum 1 000 euros par jour	
3. Recevoir de l'argent		
	Montant minimum	Montant maximum
Création d'une demande de paiement (code QR Bancontact)	Minimum 0,02 euro par transaction	Maximum 250 euros par transaction et maximum 1 000 euros par jour

Création d'une demande de paiement (SMS, Whatsapp, e-mail)	Minimum de 0,01 euro par transaction	Illimité
Paielements Payconiq		
Achat en magasin ou sur Internet via le scan du code QR Payconiq	Mêmes limites que celles applicables à un virement classique (cf. Virements)	
Virement en faveur d'un contact Payconiq au départ de KBC Mobile	Mêmes limites que celles applicables à un virement classique (cf. Virements)	
Chargement d'une carte Prepaid KBC		
	Montant maximum par chargement	Montant maximum sur la carte
	1 250 euros	5 000 euros

Remarques

Pour les virements avec KBC Mobile

Plus d'informations	La limite de virement ne s'applique pas à chaque appareil séparément, mais à l'ensemble de vos appareils, c'est-à-dire à tous les appareils sur lesquels vous utilisez KBC Mobile, Ching et KBC Touch.
	Les virements entre comptes propres ne sont soumis à aucune limite. Par 'comptes propres', nous entendons: • les comptes dont vous êtes le seul titulaire; • les comptes communs détenus avec votre partenaire; • les comptes appartenant à votre partenaire (marié ou cohabitant), vos enfants ou vos parents, sur lesquels vous avez une procuration; • les comptes d'une association, si vous en êtes le président, l'administrateur ou le secrétaire et sur lesquels vous avez une procuration; • les comptes d'une entreprise, si vous en êtes le gérant ou l'administrateur, et sur lesquels vous avez une procuration.
	Les limites des différentes méthodes de signature citées sont cumulatives. Cela signifie qu'un utilisateur de KBC Mobile peut disposer d'une limite journalière standard cumulative de 22 500 euros (10 000 euros avec le lecteur de cartes KBC + 10 000 euros avec itsme® + 2 500 euros en utilisant le code secret à 5 chiffres ou Touch ID ou Face ID ou Fingerprint).
Adaptation des limites	• Vous pouvez définir la limite journalière pour signer avec le code PIN via votre profil (Protection et vie privée/Limites) dans KBC Mobile. Toute modification doit être signée avec le code PIN. • La limite journalière pour signer avec le lecteur de carte KBC ou l'app itsme® ne peut être modifiée qu'à votre agence bancaire (modification valable indéfiniment) ou via KBC Live (modification valable 7 jours maximum). • La modification de la limite est activée immédiatement.

--	--

Pour les paiements par carte avec KBC Mobile

Plus d'informations	La limite pour les transactions avec une Carte de débit ou de crédit KBC s'applique par transaction et donc à chaque appareil et app séparément.
	La limite hebdomadaire de la Carte de débit KBC ou la limite mensuelle de la Carte de crédit KBC reste d'application pour ces transactions. Ces limites sont générales pour la carte et pour les moyens de paiement associés (GooglePay, ApplePay, etc.). Vous trouverez de plus amples informations sur les limites des Cartes de débit KBC et des Cartes de crédit KBC sur le site Web de KBC .
	Quelques exemples • Carte de débit KBC • Vous avez fixé une limite hebdomadaire de 2 500 euros. • Vous avez déjà effectué des achats pour 1 000 euros. • Le jour X, vous pouvez effectuer des achats sur Internet pour un montant maximum de 1 500 euros avec cette carte. Carte de crédit KBC • Vous avez fixé une limite mensuelle de 5 000 euros • Vous avez déjà effectué des achats et des retraits pour 1 000 euros • Le jour X, vous pouvez effectuer des achats sur Internet pour un montant maximum de 2 500 euros avec cette carte. Ici aussi la limite quotidienne de 2 500 euros est prise en compte. Le jour suivant, vous pouvez dépenser 1 500 euros supplémentaires.
Adaptation des limites	• Vous pouvez définir les limites générales applicables aux paiements par carte de débit et de crédit KBC dans KBC Mobile via les paramètres de votre carte (limites de la carte). La modification de la limite est activée immédiatement. • Les limites de transaction et les limites journalières applicables aux paiements par carte MobilePay via KBC Mobile ne peuvent pas être modifiées.

SECTION 2 - LIMITES DANS KBC MOBILE POUR MINEURS

	Limite journalière standard <i>Limite fixée par KBC pour le mineur qui active KBC Mobile, K'Ching ou KBC Touch</i>	Limite journalière possible <i>La limite que seul le représentant légal peut paramétrer pour le mineur</i>
1. Virements entre comptes propres ¹ dans KBC Mobile, K'Ching ou KBC Touch	Aucune limite	Aucune limite
2. Limite pour signer avec le code secret à 5 chiffres, Touch ID, Fingerprint ou Face ID dans KBC Mobile, K'Ching ou KBC Touch Montant journalier maximum pour les 3 fonctions suivantes réunies: • Virements en faveur d'autres comptes (que les comptes propres) • Paiements au moyen du Bouton de paiement KBC • Paiements Payconiq dans KBC Mobile	125 euros/jour	De 0 à 2 500 euros
3. Limite pour signer avec le lecteur de carte KBC dans KBC Mobile, K'Ching ou KBC Touch Montant journalier maximum pour les 2 fonctions suivantes réunies: • Virements en faveur d'autres comptes (que les comptes propres) • Paiements au moyen du Bouton de paiement KBC	125 euros/jour	De 0 à 5 000 euros
4. Limite pour signer avec l'app itsme® dans KBC Mobile, K'Ching ou KBC Touch. Montant journalier maximum pour les 2 fonctions suivantes réunies: • Virements en faveur d'autres comptes (que les comptes propres) • Paiements au moyen du Bouton de paiement KBC Attention: itsme® n'est disponible qu'à partir de 16 ans.	125 euros/jour	De 0 à 5 000 euros
5. Virements via l'app standalone Payconiq	125 euros/jour	
6. Virements via KBC Touch à un guichet automatique dans une agence KBC	125 euros/jour	De 0 à 5 000 euros
7. Virements par le biais d'un automate non-cash dans une agence KBC	125 euros/jour	

8. Retrait d'espèces à un guichet automatique KBC via le bouton 'Retrait d'argent' <i>(Limitation à 900 euros par semaine (cumulative pour les retraits d'espèces))</i>	120 euros/jour	De 0 à 650 euros/jour
9. Retraits d'espèces à un automate cash <i>(Limitation à 900 euros par semaine (cumulative pour les retraits d'espèces))</i>	125 euros/jour	
Total cumulé	995 euros/jour	
Achats sur Internet avec MobilePay		
Achats sur internet réglés avec le bouton de paiement KBC (scan du code QR ou technologie <i>app-to-app</i>)	Mêmes limites que celles applicables à un virement classique (cf. Virements)	
Achats sur Internet réglés avec une Carte de débit KBC ou une Carte Prepaid KBC (Mastercard) (scan du code QR ou technologie <i>app-to-app</i>)	Maximum 2.500 euros par transaction et maximum 2.500 euros par jour <u>Attention:</u> les limites générales liées à la carte (900 euros par semaine) restent également d'application	
Chargement d'une Carte Prepaid KBC		
Montant maximum par chargement	Montant maximum sur la carte	
€ 1 250 euros	€ 5 000 euros	

Comment appliquer ces limites?

Pour les virements

Plus d'informations	La limite de virement ne s'applique pas à chaque appareil séparément, mais à l'ensemble de vos appareils, ou, en d'autres termes, à tous les appareils sur lesquels vous utilisez KBC Mobile, K'Ching et KBC Touch.
	Les mineurs ne peuvent effectuer des virements que si leur(s) représentant(s) légal(aux) a (ont) donné une procuration spéciale pour mineur à cet effet. Une procuration spéciale pour mineur signée par le(s) représentant(s) légal(aux) est toujours requise à l'ouverture d'un compte à vue pour mineur via un canal digital. Les virements au départ de comptes d'épargne vers des comptes à vue ne sont possibles que si les comptes d'épargne sont explicitement repris dans la procuration spéciale mineurs.

¹ Un compte propre (à vue ou d'épargne) est un compte dont le mineur est le titulaire ou sur lequel il possède une procuration spéciale. Les virements entre comptes propres (d'épargne et/ou à vue) ne sont possibles que si le compte donneur d'ordre est inclus dans la procuration spéciale mineurs.

Adaptation des limites	• Les mineurs peuvent diminuer, mais pas augmenter, leur limite PIN dans KBC Mobile par le biais de leur profil (Protection et vie privée/Limites). • Le représentant légal peut abaisser la limite PIN des mineurs à 0 euro ou la porter à maximum 2.500 euros dans KBC Touch par le biais du 'Tableau de bord parental' ou via KBC Mobile en ce qui concerne la signature avec le code secret à 5 chiffres, Touch ID, Fingerprint ou Face ID. • Pour les mineurs, le représentant légal peut, via le 'Tableau de bord parental' dans KBC Touch, abaisser la limite à 0 euro ou l'augmenter jusqu'à un maximum de 5 000 euros, en confirmant avec le Lecteur de carte KBC. • Les mineurs peuvent demander, avec leur représentant légal, d'adapter d'autres limites à l'agence ou via KBC Live. Par le biais de KBC Live, la limite est modifiée pendant 7 jours maximum et est ensuite restaurée. • La modification de la limite est activée immédiatement.
-------------------------------	---

Pour les paiements par carte

Plus d'informations	La limite pour les transactions effectuées par Carte de débit KBC ou Carte Prepaid KBC s'applique par transaction et donc à chaque appareil et app séparément.
	La limite hebdomadaire de la Carte de débit KBC ou la limite mensuelle de la Carte Prepaid KBC restent d'application pour les transactions effectuées avec la Carte de débit KBC ou la Carte Prepaid KBC. Ces limites sont générales pour la carte et les moyens de paiement liés (Google Pay, Apple Pay,...). Vous trouverez de plus amples informations sur les limites de la Carte de débit KBC et de la Carte Prepaid KBC sur le site web de KBC.
	Quelques exemples Carte de débit KBC • Vous avez fixé une limite hebdomadaire de 900 euros. • Vous avez déjà effectué des achats pour 500 euros. • Le jour X, vous pouvez effectuer des achats sur Internet pour un montant maximal de 400 euros avec cette carte. Carte Prepaid KBC • Vous disposez d'une limite journalière de 2.500 euros. • Vous avez déjà effectué des achats pour 600 euros. • Le jour X, vous effectuez des achats sur Internet pour un montant de 200 euros avec cette carte. Le jour suivant, vous pouvez encore dépenser 100 euros. Ici aussi, la limite hebdomadaire de 900 euros est prise en compte.
Adaptation des limites	Le représentant légal peut définir les limites générales applicables aux paiements par Carte de débit KBC et Carte Prepaid KBC dans KBC Mobile via les paramètres de la carte (limites de la carte). La modification de la limite est activée immédiatement.
	Les limites de transaction et les limites journalières applicables aux paiements avec code QR via KBC Mobile ne peuvent pas être modifiées.